

DOSSIER DE MARIAGE CIVIL

ENTRE

ET

LE

A

CONDITIONS GÉNÉRALES

LIEU DE CÉLÉBRATION DU MARIAGE

Le mariage sera célébré, au choix des époux, **dans la commune où l'un des 2 époux ou l'un de leurs parents aura son domicile ou sa résidence**

DÉPÔT DU DOSSIER DE MARIAGE EN MAIRIE

- 1) La date de réservation de la célébration du mariage doit être présentée en mairie au plus tard **UN MOIS** avant. Elle sera confirmée au dépôt du dossier.
- 2) Le dossier doit être déposé complet, minimum : 6 mois avant la date choisie si les actes sont délivrés par une autorité étrangère et 3 mois avant la date choisie si l'acte est délivré en France. La **présence des deux futurs époux est obligatoire**
- 3) Les futurs époux détenteurs d'un livret de famille doivent le remettre en mairie **une semaine avant le jour du mariage ou lors du dépôt du dossier** pour mise à jour.

Renseignements communs aux futurs(es) époux(es)

Domicile après le mariage : _____

Contrat de mariage : Oui/Non

Nombre d'enfants communs : _____

Cérémonie religieuse : Oui/Non

Echange des alliances en Mairie : Oui/Non

Rencontre avec l' élu du mariage : Oui/Non

Diffusion Presse / Bulletin : Oui/Non

Renseignements : 1^{er} conjoint (figure en 1^{er} sur l'acte de mariage)

NOM : _____

Prénom(s) : _____

Né(e) le : _____ à _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Profession : _____

Sexe : masculin féminin

Nationalité _____

Situation Matrimoniale : célibataire divorcé(e) veuf (ve) Pacsé (e)

PARENTS

Nom _____

Nom _____

Prénom(s) _____

Prénom(s) _____

Décédé(e) oui non

Décédé(e) oui non

Profession _____

Profession _____

Adresse _____

Adresse _____

Renseignements : 2^{ème} conjoint (figure en second sur l'acte de mariage)

NOM : _____

Prénom(s) : _____

Né(e) le : _____ à _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Profession : _____

Sexe : masculin féminin

Nationalité _____

Situation Matrimoniale : célibataire divorcé(e) veuf (ve) Pacsé (e)

PARENTS

Nom _____

Nom _____

Prénom(s) _____

Prénom(s) _____

Décédé(e) oui non

Décédé(e) oui non

Profession _____

Profession _____

Adresse _____

Adresse _____

Attestation sur l'honneur pour chacun des futur(e)s époux(es)

En application de l'article 441-7 du Code pénal, sera puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait : 1°) d'établir une attestation ou un certificat faisant état de fait matériellement inexacts. 2°) de falsifier une attestation ou un certificat sincère. 3°) de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.

Je soussigné(e) _____ atteste sur l'honneur :

Être né(e) le _____ (date) à _____ (commune et département)

① avoir mon domicile et/ou ma résidence (rayer la mention inutile) à :

_____ depuis le _____

② exercer la profession de : _____

③ Être célibataire Être pacsé depuis le : _____
 Être veuf(ve) depuis le : _____ Être divorcé(e) depuis le : _____
 Ne pas être remarié(e)

A _____, le _____

Signature,

Attestation sur l'honneur pour chacun des futur(e)s époux(es)

Je soussigné(e) _____ atteste sur l'honneur

Être né(e) le _____ (date) à _____ (commune et département)

① avoir mon domicile et/ou ma résidence (rayer la mention inutile) à :

_____ depuis le _____

② exercer la profession de : _____

③ Être célibataire Être pacsé depuis le : _____
 Être veuf(ve) depuis le : _____ Être divorcé(e) depuis le : _____
 Ne pas être remarié(e)

A _____, le _____

Signature,

Liste des témoins du mariage

Témoins 1^{er} conjoint

Premier témoin (**obligatoire**)

Nom de naissance _____

Nom d'usage _____

Prénom(s) _____

Profession _____

Adresse _____

Témoins 2^{ème} Conjoint

Premier témoin (**obligatoire**)

Nom de naissance _____

Nom d'usage _____

Prénom(s) _____

Profession _____

Adresse _____

Deuxième témoin (facultatif)

Nom de naissance _____

Nom d'usage _____

Prénom(s) _____

Profession _____

Adresse _____

Deuxième témoin (facultatif)

Nom de naissance _____

Nom d'usage _____

Prénom(s) _____

Profession _____

Adresse _____

Le mariage doit être célébré en présence **d'au moins deux témoins** et **quatre au maximum**.

Les témoins doivent être obligatoirement majeurs.

Attention ! Tout témoin de nationalité étrangère doit avoir une connaissance suffisante de la langue française. Dans le cas contraire, il ne peut servir de témoin.

CHARTRE DES MARIAGES

Pour que cette journée soit une réussite pour tous, **veuillez organiser votre venue en mairie**, ainsi que **celle de vos invités** en respectant les principes suivants :

Nous, Soussignés (noms et prénoms)

.....
nous engageons à :

1. **respecter l'horaire de la cérémonie** : les futurs époux et leur cortège doivent être présents devant la mairie au minimum 10 minutes avant la cérémonie

Tout retard supérieur à 30 minutes expose les futurs mariés à une annulation ou décalage de la cérémonie en fin de journée.

2. **respecter le stationnement et circulation des véhicules** : Les futurs mariés et leurs invités doivent stationner sur les places de stationnement autorisées devant la mairie et sur le parking adjacent du gymnase Gilardi.

Les conducteurs ainsi que leurs passagers faisant partie du convoi nuptial doivent respecter les règles de sécurité édictées par le code de la route : respect de la vitesse limitée en ville, pas de manœuvres dangereuses ou de passagers se penchant par les portières, usage des avertisseurs sonores limité aux situations d'urgence, interdiction d'obstruer la circulation.

Les infractions pourront être verbalisées par les services de police.

3. **Respecter les lieux et l'ordre public** : Pour des raisons de sécurité, il est interdit de jeter du riz ou tout autre objet à l'intérieur de l'hôtel de ville et sur le perron. Les pétales et confettis biodégradables sont tolérés à l'extérieur.

Les orchestres ou groupes musicaux ne sont pas autorisés à pénétrer dans le bâtiment. Les mariés peuvent toutefois faire diffuser une musique à leur entrée et sortie de la salle des mariages.

Les téléphones portables doivent être en mode silencieux durant la cérémonie.

Le déploiement de drapeaux, banderoles, affiches ou panneaux d'information est interdit dans l'hôtel de ville.

L'usage de pétards, fusées, feux d'artifice n'est pas autorisé.

À les Clayes-sous-Bois,

Date et signatures :